



Consultation par devis pour une prestation de travaux de broyage avec export des résidus sur des habitats naturels de grande sensibilité écologique, réalisables en 2021

1- Contexte :

La réserve naturelle régionale Terres et étangs de Brenne Massé – Foucault est un espace naturel protégé, réglementé et géré par deux structures, le Conservatoire d'espaces naturels Centre-Val de Loire d'une part et le Parc naturel régional de la Brenne d'autre part. La réserve naturelle est située sur la commune de Rosnay, elle s'étend entre la D44 et la D15. Sa surface est de 319 ha, elle est constituée de 4 propriétés et composée en grande partie de prairies pour un total de plus de 150 ha, exploitées en élevage bovin par 5 éleveurs et de 12 étangs, d'un total de 70 ha en eau. La préservation des espèces floristiques, faunistiques et des habitats naturels est l'objectif principal de la réserve. Pour ce faire, un plan de gestion validé pour une période de 2015 à 2026 cadre l'ensemble des actions de préservation, d'entretien des habitats naturels, ainsi que celles inhérentes à la valorisation de la réserve et l'amélioration de l'accueil de son public.

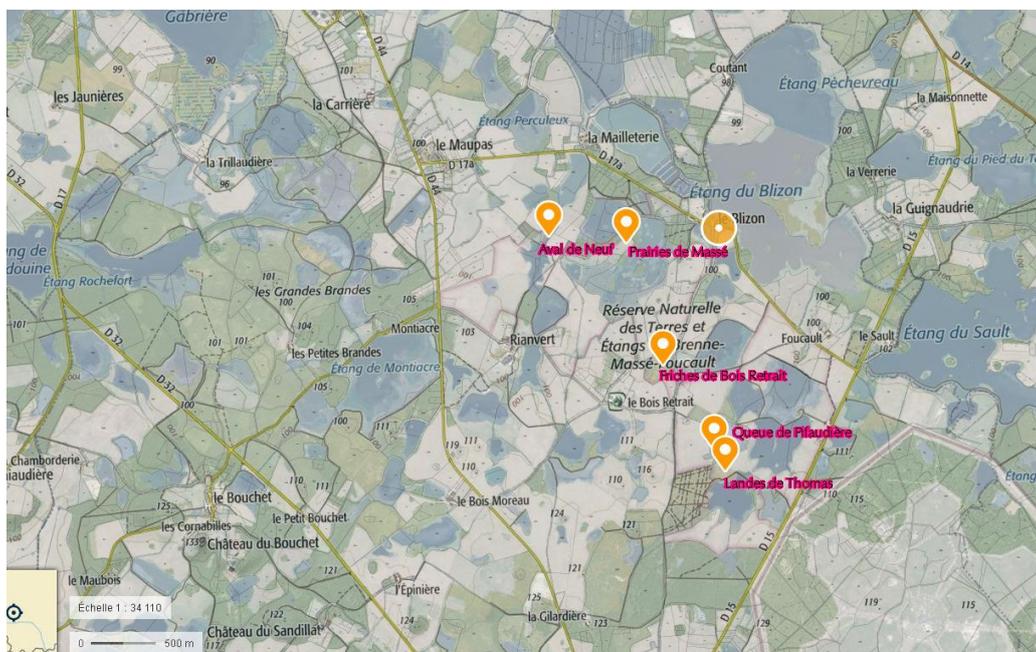
2- Objectifs :

Afin de restaurer des milieux herbacés, dégradés par l'apparition de friches arbustives. Il est prévu la réalisation d'un broyage ras de la végétation, accompagné d'un ramassage et d'une exportation des déchets broyés. Les surfaces ainsi restaurées devraient permettre l'expression d'une végétation herbacée caractéristique des prairies naturelles de Brenne, enjeux majeur de conservation sur la réserve naturelle.

3- Localisation et période du chantier

5 secteurs de la réserve sont concernés par cette opération de broyage. En fonction de leur emplacement, l'accès au chantier se fait par la D15 ou par la D44 qui ceinturent respectivement à l'est et l'ouest la réserve naturelle. Le site se situe approximativement à 4 km au nord du bourg de Rosnay. Une carte détaillant chacun des accès sera fournie au prestataire retenu. Les travaux sont à réaliser entre les semaines N° 35 et 45 de l'année 2021.





Carte de localisation générale

4- Description de la commande attendue :

Les gestionnaires attendent du prestataire une intervention de broyage avec export des déchets sur 5 secteurs de zones herbacées et arbustives de grande sensibilité écologique.

Les conditions de réalisation sont les suivantes :

- ✓ les surfaces sont relativement planes sans rupture de pente ni dénivelé
- ✓ pas de présence d'affleurement rocheux
- ✓ les surfaces peuvent être humides mais ne sont pas inondées
- ✓ le diamètre des sujets de la strate arborée n'excède pas 20 cm
- ✓ la distance entre chacun des 5 secteurs est parcourable avec l'engin de chantier et n'excède pas 3 km

Les opérations attendues sont les suivantes :

- ✓ broyage ras, inférieur à 5 cm de la surface du sol
- ✓ ramassage des produits du broyage, un ramassage immédiat est préférable à un second passage
- ✓ dépôt des produits de broyage sur des zones identifiées par les gestionnaires à proximité de chacun des secteurs

Les conditions techniques attendues par les gestionnaires :

- ✓ l'engin utilisé doit être en parfait état de fonctionnement
- ✓ le prestataire s'engage à éviter de la meilleure façon tout risque potentiel de fuite d'hydrocarbure ou d'huile de graissage
- ✓ l'emploi de chenilles métalliques est absolument proscrié
- ✓ l'emploi de pneus basse pression (portance ≤ 200 g / cm²) est particulièrement souhaité
- ✓ une production photographique par le prestataire illustrant les secteurs avant et après les chantiers serait vivement appréciée



Parc naturel régional de la Brenne – Maison du Parc - Hameau du Bouchet 36300 ROSNAY

02 54 28 12 12

www.parc-naturel-brenne.fr

info@parc-naturel-brenne.fr

5- cartes et surfaces des interventions par secteur

Secteur 1 : « Aval de Neuf »

broyage surfacique d'une prairie humide à molinie de type magnocariçaise

S = 0.5 ha



Secteur 2 : « Landes de Thomas »

broyage surfacique d'une lande mésophile dégradée à *Erica scoparia* (Bruyère à balai)

S = 0.7 ha



Secteur 3: « Queue d'étang Pifaudière »
broyage surfacique d'une molinaie humide colonisée par une lande
S = 0.7 ha



Secteur 4 : « Friches de Bois Retrait »
broyage surfacique d'une prairie colonisée par une fruticée
S = 1.15 ha



Secteur 5 : « Prairies de Massé »

broyage surfacique pour rouvrir une prairie naturelle colonisé par une fruticée

S = 0.1 ha



Synthèse :

secteur	broyage
	Surface en ha
1- aval de neuf	0,5
2- Landes de Thomas	0.7
3- Queue de Pifaudière	0,7
4- Friches de Bois Retrait	1.15
5- Prairies de Massé	0.1
TOTAL :	3,15

6- Organisation de l'offre

L'ensemble de la commande n'est pas sécable en lots (broyage / ramassage). Le prestataire doit répondre pour la totalité des 5 secteurs et l'ensemble des opérations, à savoir **broyage et ramassage**.

Pour répondre, l'offre est un **devis en deux exemplaires** adressé, au plus tard **le 30 octobre 2020**, à cette adresse :

Parc naturel régional de la Brenne
Maison du Parc
Le Bouchet
36300 ROSNAY



Parc naturel régional de la Brenne – Maison du Parc - Hameau du Bouchet 36300 ROSNAY

02 54 28 12 12

www.parc-naturel-brenne.fr

info@parc-naturel-brenne.fr

Il comporte obligatoirement l'intitulé suivant :

RNR Terres et étangs de Brenne Massé – Foucault / travaux 2021

**Travaux de broyage avec export des résidus sur des habitats naturels
de grande sensibilité écologique**

Responsable et contact du projet

Vincent Sauret

Conservateur de la Réserve

PNR Brenne

02 54 28 12 12 / v.sauret@parc-naturel-brenne.fr

Page |

6

L'offre (devis) est présentée avec un détail HT et TTC, ainsi que le taux de TVA appliquée de l'ensemble des prestations. Il s'accompagne d'un descriptif des engins et des méthodes utilisés ; toutes expériences de prestations antérieures auprès de gestionnaires d'espaces naturels peuvent être indiquées. **Il est impératif que l'offre donnent un montant total HT et TTC pour chacune des 5 opérations** de broyage et ramassage correspondant à chacun des 5 secteurs :

Secteur 1 : « Aval de Neuf » : Prix en € HT et TTC

Secteur 2 : « Landes de Thomas » : Prix en € HT et TTC

Secteur 3 : « Queue d'étang Pifaudière » : Prix en € HT et TTC

Secteur 4 : « Friches de Bois Retrait » : Prix en € HT et TTC

Secteur 5 : « Prairies de Massé » : Prix en € HT et TTC

Attention, en fonction du montant de l'offre, la commande concernera prioritairement le secteur N°1, puis le 2, puis le 3, puis le 4 et enfin le 5. Ainsi, la commande ne portera pas obligatoirement sur l'ensemble des 5 secteurs.

Plusieurs entreprises sont consultées. Chacune d'elles sera informée par courriel si son offre est retenue ou non avant le 15 mars 2021.

Le bon de commande sera fourni à l'entreprise retenue au moins trois semaines avant la mise en œuvre. Il précisera LE OU LES secteurs qui seront retenus.

7- Organisation de la mise en œuvre

Dès à présent, une prise de rendez-vous est possible avec Vincent Sauret pour des relevés de terrain et la préparation d'un chiffrage. Le chantier est attendu en 2021 entre les semaines N° 35 et 45. A cette période, les 5 secteurs et leur accès seront hors d'eau.

Trois rendez-vous de terrain minimum seront pris entre le chef d'entreprise et les gestionnaires de la réserve :

- ✓ en amont du chantier (au moins deux jours)
- ✓ au lancement du chantier (**pas de démarrage possible** sans la présence d'un agent gestionnaire de la réserve)
- ✓ à la fin du chantier, ce dernier RDV servira de réception
- ✓ tout autre rendez-vous pendant la tenue du chantier est possible



Parc naturel régional de la Brenne – Maison du Parc - Hameau du Bouchet 36300 ROSNAY

02 54 28 12 12

www.parc-naturel-brenne.fr

info@parc-naturel-brenne.fr

Règles inhérentes à la préservation du site classé Réserve naturelle

Lors du chantier, pour l'ensemble des opérations, le prestataire doit veiller à garantir auprès du gestionnaire le respect de règles inhérentes à la préservation du site classé Réserve naturelle :

Le prestataire doit s'assurer que l'ensemble de ses véhicules, notamment ses engins de travail pour la réalisation des travaux à proximité des étangs et des zones humides (mares fossés...) sont indemnes de résidus de vase ou de terre issus de chantiers extérieurs et antérieurs, ceci afin de diminuer le risque de contamination de la zone de travail par l'introduction d'espèces exotiques envahissantes telles que les jussies (péploïdes et Grande jussie). Les engins ne pourront donc accéder aux zones de chantier sans un nettoyage préalable hors réserve naturelle. La présence d'un agent de la réserve au moment du démarrage du chantier par les engins est obligatoire. Il s'assurera du bon état de nettoyage des engins et pourra exiger du prestataire que l'engin soit remmené à son entrepôt pour nettoyage, sans que ce transport ne puisse être facturé.

Page |
7

Le prestataire doit s'assurer que l'ensemble de ses véhicules ne présente aucun risque de pollution par fuite d'hydrocarbures ou de produits de graissage. Pour réaliser le graissage et le plein de carburant, ainsi que les divers nettoyages inhérents au bon fonctionnement de la machine, l'opérateur doit absolument prendre l'ensemble des précautions nécessaires pour éviter toute fuite sur le sol. Il est demandé que ces opérations soient réalisées hors des zones de chantier (zones d'étang) et préféablement sur les sentiers qui bordent les secteurs d'interventions. En cas de pollution, même de faible quantité, l'opérateur devra prévenir directement un agent de la réserve.

Les feux, les dépôts de gravats et l'abandon de déchets sont proscrits sur la réserve. Le prestataire s'assure que lui-même ou ses employés comprennent et respectent ces consignes.

